



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023
GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.



Paris, 29 avril 2024

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'Assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, notamment pour vous rendre compte de l'activité et des résultats du Groupe AgroGeneration et d'AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice et les états financiers consolidés du Groupe.

Vos commissaires aux comptes, BDO Paris et FIDAG, vous fourniront dans leurs rapports toutes les informations relatives à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents connexes vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'Administration



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION	6
1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2023 ET PERSPECTIVES	6
1.1. Activité.....	6
1.2. Faits marquants	6
1.2.1. Guerre en Ukraine	6
1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine.....	9
1.2.3. Conclusion d'un accord conditionnel pour la vente de toutes les actions détenues par Konkur Investments Limited dans AgroGeneration	12
1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés	13
1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation.....	13
1.3.2. Présentation des principaux résultats.....	13
1.4. Exposition aux risques	13
1.5. Analyse de la situation financière et des résultats	14
1.5.1. Résumé des états financiers consolidés	14
1.5.2. Revenus	17
1.5.3. Structure financière.....	19
1.6. Progrès et défis	20
1.7. Recherche et développement.....	20
1.8. Évolution prévisible et perspectives	21
1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2023	22
1.9.1. Financement des opérations de négoce.....	22
1.9.2. Intensification des attaques sur les zones de la ligne de front ukrainienne	22
1.9.3. Audit des états financiers	23



2.	PÉRIMÈTRE DU GROUPE	23
2.1.	Sociétés du groupe	23
2.2.	Acquisitions et cessions d'investissements	23
3.	COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS	24
3.1.	Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.	24
	3.1.1. Règles de présentation et méthodes d'évaluation	24
	3.1.2. Chiffre d'affaires et résultats	24
	3.1.3. Capitaux propres	24
	3.1.4. Délais de paiement	24
	3.1.5. Prêts de moins de 3 ans conclus par AgroGeneration S.A.	25
	3.1.6. Cessions et acquisition de titres de participation	25
3.2.	Proposition d'affectation du résultat	26
3.3.	Dépenses non déductibles	26
3.4.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement	26
3.5.	Résumé financier quinquennal	26
4.	ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES	26
5.	DIVULGATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS SUR TITRES EFFECTUEES PAR DES DIRIGEANTS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ASSIMILES	27
6.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A	27
6.1.	Structure de l'actionariat	27
6.2.	Informations concernant les opérations effectuées par la société sur son capital social	27
	6.2.1. Participation des salariés au capital	27
6.3.	Prix de l'action	28
6.4.	Branches	28



7.	INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX	28
7.1.	Protection de l'environnement.....	28
7.2.	Programmes sociaux	28
8.	INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES.....	29
PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		30
1.	Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce	30
1.1.	Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice	30
1.2.	Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours	31
1.3.	Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise.....	34
2.	GOUVERNANCE	35
2.1.	Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé	36
2.2.	Informations personnelles concernant le directeur général	38
2.3.	Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration.....	38
2.4.	Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ..	42
2.5.	Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale	44
2.5.1.	Rémunération des membres du conseil d'administration	44
2.5.2.	Rémunération de la direction générale.....	45
2.6.	Autorisation d'augmenter le capital social.....	45
ANNEXE 1 - LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES		46
ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES		47
ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHETIQUE DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE		48



PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2023 ET PERSPECTIVES

1.1. Activité

Fondée en 2007, AgroGeneration est un producteur à grande échelle de céréales et d'oléagineux. L'activité principale de la société est la culture de céréales et d'oléagineux. Elle exploite environ 30 000 hectares de terres agricoles de haute qualité dans l'est de l'Ukraine.

Cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis mars 2010, la société est contrôlée par SBF IV : le fonds d'investissement, géré par SigmaBleyzer Investment Group, qui a environ 30 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

À la fin de l'année 2023, AgroGeneration employait environ 400. Le groupe avait une capacité de production de 100 000 tonnes par an en moyenne et une capacité de stockage de 105 000 tonnes.

Autour de la location à long terme des terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec une utilisation contrôlée des intrants, la recherche d'engrais et de semences de premier choix et des machines performantes. AgroGeneration a commercialisé la production directement sur le marché ukrainien et l'a exportée auprès d'acheteurs de premier plan.

À la fin de 2023, le groupe opérait dans la région de Kharkiv en Ukraine avec 4 fermes de production, un centre opérationnel à Kharkiv et un bureau central à Kiev. Le siège social de la société est à Paris.

1.2. Faits marquants

1.2.1. Guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, suivie d'actions militaires intenses dans plusieurs régions du pays, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication de ces états financiers consolidés, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture. Selon les dernières estimations disponibles, la valeur totale des dommages causés au secteur agricole ukrainien par la guerre s'élève à plus de 80 milliards de dollars, dont 10,3 milliards de dollars de pertes directes pour



le secteur. La plupart des pertes directes (5,8 milliards de dollars) ont été causées par des machines et équipements agricoles volés, détruits ou endommagés.

Aux pertes directes s'ajoutent les pertes indirectes (réduction de la production, forte baisse du prix des récoltes, perturbation des exportations, augmentation des coûts de production, dommages aux terres et nécessité de remise en état, etc.), actuellement estimées à 69,8 milliards de dollars. Dans cette catégorie, les principales pertes sont associées à une diminution de la production agricole, qui représente près de la moitié de toutes les pertes indirectes (34,3 milliards de dollars). La deuxième catégorie de pertes la plus importante provient d'une baisse des prix intérieurs, s'élevant à 24,1 milliards de dollars, ce qui représente près de 35 % des pertes totales. Les interruptions des exportations résultant du blocus naval imposé par la Fédération de Russie ont considérablement perturbé les voies logistiques pour les exportations agricoles ukrainiennes. Cela a diminué la demande de produits agricoles sur le marché intérieur, augmenté les dépenses logistiques et, par conséquent, entraîné une baisse significative des prix intérieurs. Un accord sur un corridor de sécurité négocié par les Nations unies et la Turquie fin juillet 2022, qui a permis la reprise des exportations, a pris fin un an plus tard, à la mi-juillet 2023, lorsque la Russie s'est retirée de l'accord et a intensifié ses attaques contre les infrastructures céréalières de l'Ukraine. Bien que le corridor maritime établi par l'Ukraine après la résiliation de l'accord sur les céréales ait augmenté la capacité d'exportation ukrainienne, la disparité entre les prix nationaux et mondiaux est restée considérablement plus élevée qu'avant l'invasion, ce qui indique un impact persistant de l'invasion sur les prix nationaux. En outre, l'embargo sur les exportations de certains produits agricoles (notamment le blé, le maïs, le colza et le tournesol) décrété par cinq pays voisins (Pologne, Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie), imposé au premier semestre 2023 et toujours en vigueur au moment de la rédaction du présent rapport, a encore réduit les capacités d'exportation des producteurs agricoles ukrainiens, contribuant ainsi à la baisse des prix des récoltes.

Une autre conséquence de l'invasion russe de l'Ukraine pour les producteurs agricoles a été la hausse des prix des intrants, principalement du carburant et des engrais. Les pertes dues à l'augmentation des coûts de production au cours des deux dernières années ont été estimées à 4,4 milliards de dollars à la fin de l'année 2023. Selon les estimations disponibles, à l'automne 2023, l'application d'engrais était estimée à la moitié des besoins agronomiques, et les produits phytopharmaceutiques représentaient environ 56 % des besoins en Ukraine. De



nombreux producteurs agricoles ukrainiens ont abandonné les produits chimiques originaux au profit de produits génériques moins chers.

Il est également difficile d'évaluer les conséquences de la contamination des terres agricoles par des objets explosifs, de la destruction des couches supérieures du sol due aux "atterrissages" et aux explosions pendant le déminage. Selon les dernières estimations disponibles du gouvernement ukrainien, au début de l'année 2024, environ 156 000 km² de terres ukrainiennes (environ 26 % de la superficie totale du pays) étaient potentiellement contaminées par des explosifs. Le déminage est donc l'un des plus grands défis pour les agriculteurs qui font des affaires en Ukraine. Selon la Banque mondiale, le déminage essentiel des terres agricoles en Ukraine devrait nécessiter environ 1,5 milliard de dollars.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts et des pertes subis par les producteurs agricoles en Ukraine, les besoins totaux en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie s'élèvent à 56 milliards de dollars. Les besoins prioritaires pour 2024 sont estimés à 435 millions de dollars, la majorité d'entre eux étant déjà couverts par le financement des donateurs.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés à proximité immédiate du théâtre des activités militaires, a continué à souffrir de l'invasion militaire des troupes russes en 2023. Bien qu'il n'y ait heureusement pas eu de dommages directs aux actifs du groupe au cours de l'année considérée, les performances du groupe ont été affectées par la réduction spectaculaire des prix des récoltes déjà évoquée et par la poursuite de l'augmentation des coûts de production. En outre, les opérations commerciales ont été constamment soumises à la pression des frappes régulières de missiles et d'artillerie en provenance de Russie. Tout au long de l'année 2023, la région de Kharkiv a connu en moyenne cinq alertes aériennes par jour, d'une durée totale de quatre heures. Au début de l'année 2024, l'intensité des attaques s'est accrue, avec sept alertes aériennes quotidiennes en moyenne, d'une durée totale de plus de sept heures par jour.

L'ampleur de l'impact de l'évolution des actions militaires sur les activités du groupe n'est pas connue, mais elle pourrait être grave, étant donné que la guerre se poursuit à la date du présent rapport.



1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne se trouvait dans une situation macroéconomique solide grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme de réformes, avec une dette publique en baisse, une inflation en recul et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement qui l'ont accompagnée ont entraîné un ralentissement économique dont l'impact négatif est visible depuis la fin de l'année 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les conséquences négatives des restrictions liées au COVID. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un nouveau ralentissement économique et géopolitique brutal en raison de l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 avec des impacts qui ne peuvent pas être évalués avec précision pour le moment car la guerre se poursuit en Ukraine à la date de la présente publication.

En février 2022, les forces russes ont commencé à envahir militairement l'Ukraine, ce qui a entraîné une guerre à grande échelle dans tout le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, un nombre important de victimes, la dislocation de la population, des dommages aux infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. En février 2024, jusqu'à 6,5 millions de réfugiés ukrainiens avaient été recensés dans le monde, dont environ 6 millions en Europe. Selon les Nations unies, la plus forte concentration de réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire se trouve actuellement en Allemagne et en Pologne, avec respectivement plus de 1,1 million et environ 1 million de réfugiés ukrainiens enregistrés. À ce jour, près de 3,7 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. On estime que 14,6 millions de personnes en Ukraine auront besoin d'une aide humanitaire en 2024.

L'armée russe a endommagé et détruit les centrales électriques, les infrastructures et l'agriculture ukrainiennes, causant des milliards de dollars de dégâts. Les estimations actuelles des pertes directes et indirectes subies par l'Ukraine à la suite de l'agression russe lancée en février 2022 s'élèvent à 500-600 milliards de dollars. En janvier 2024, l'École d'économie de Kiev a estimé que le montant total des dommages directs documentés causés aux infrastructures ukrainiennes s'élevait à plus de 155 milliards de dollars. Le rétablissement devrait prendre au moins une décennie, et le coût total est estimé entre 486 milliards et 1,1 billion de dollars.



L'économie ukrainienne a perdu environ 30 % de son PIB au cours de l'année qui a suivi l'invasion russe de 2022, en raison de la suspension presque totale de l'activité commerciale au cours des premiers mois de l'invasion, de la crise du carburant, du déclin rapide des exportations (en raison du blocus des ports maritimes), de la perturbation des chaînes logistiques et du bombardement des infrastructures énergétiques. Selon le ministère des finances ukrainien, il s'agit de la perte d'activité économique la plus importante que le pays ait connue depuis son indépendance en 1991. Malgré la poursuite des combats, l'économie du pays a commencé à se stabiliser au cours du premier semestre 2023. Un certain nombre de raisons ont alimenté cette reprise :

- Les entreprises et les ménages ukrainiens se sont remis du choc de la guerre plus rapidement que prévu.
- Le rétablissement de l'approvisionnement en électricité d'ici le printemps 2023, ainsi que la mise en place d'une logistique par le biais de corridors terrestres, ont contribué au retour à la normale de l'industrie et du secteur agricole.
- La croissance des prix à la consommation s'est considérablement ralentie. Outre les facteurs mentionnés ci-dessus (reprise de l'activité commerciale, élimination du déficit énergétique), la situation des prix a été favorablement affectée par un carburant moins cher, une offre accrue de produits alimentaires (y compris importés) et des tarifs de services publics inchangés. En outre, la Banque nationale d'Ukraine (NBU) a cessé d'émettre des hryvnias, ce qui a fortement contribué à la spirale inflationniste en 2022.
- L'Ukraine a continué à recevoir des fonds de l'étranger. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays individuels et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. Selon le ministère ukrainien des finances, le montant des financements étrangers en 2023 s'élevait à 42,6 milliards de dollars (plus de 30 milliards de dollars ont été reçus en 2022). Le besoin de financement extérieur pour 2024 s'élève à environ 37 milliards de dollars.
- La Banque nationale d'Ukraine a stabilisé efficacement le marché des changes, démontrant ainsi sa capacité à gérer les fluctuations des devises. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est étroitement aligné sur le taux officiel, restant constamment inférieur à 38 UAH/\$. Cette évolution a incité la NBU à passer à un système de flexibilité du taux de change géré à partir d'octobre 2023. Dans



le cadre de cette approche, le taux de change officiel est déterminé en fonction de la dynamique du marché interbancaire plutôt qu'en fonction d'impératifs politiques rigides. En intervenant sur le marché interbancaire, la NBU a répondu à la demande de devises en s'appuyant sur ses importantes réserves de change, qui s'élevaient à plus de 40 milliards de dollars à la fin de l'année 2023. Cette stratégie a permis d'atténuer efficacement les pénuries structurelles de devises et de lisser considérablement les fluctuations des taux de change.

Selon les données préliminaires du Service national des statistiques de l'Ukraine, l'économie ukrainienne a progressé de 5,3 % en 2023 par rapport à l'année précédente, où le chiffre avait chuté de 28,8 % en glissement annuel. La Banque nationale d'Ukraine a maintenu ses prévisions de croissance du PIB ukrainien en 2024 à 3,6 % et a mis à jour ses attentes pour 2025 à 5,8 % en glissement annuel. Selon la NBU, la dette publique de l'Ukraine a augmenté pour atteindre 90,4 % du PIB du pays en 2023 (contre 81,6 % en 2022 et 48,9 % en 2021). Selon les dernières prévisions du FMI, en 2024, la dette publique augmentera à 96,7 % du PIB du pays, et en 2025, elle atteindra 98,5 % du PIB. Le chiffre de 2025 sera le plus élevé. Le déficit budgétaire du pays a atteint -27,0 % en 2023 (contre -16,3 % en 2022 et -3,4 % du PIB en 2021). Selon le Service national des statistiques de l'Ukraine, le taux d'inflation en Ukraine s'est élevé à 5,1 % à la fin de 2023 (contre 26,6 % en 2022 et 10,0 % en 2021). Les dernières prévisions de la NBU concernant l'inflation en Ukraine en 2024 s'élèvent à 8,6 %.

Dans l'ensemble, le rythme de la reprise de l'économie ukrainienne et sa faisabilité sont toutefois soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du maintien de la stabilité de l'infrastructure énergétique du pays (qui a de nouveau été considérablement affectée par les attaques de missiles russes au premier trimestre 2024), de la poursuite de l'amélioration de la situation des exportations de produits ukrainiens, de la croissance de la demande des consommateurs due à l'amélioration des revenus de la population ukrainienne, du maintien du soutien financier international (qui était stagnant au début de 2024), et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.



Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est toutefois soumise à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et la performance du groupe au cours de la période de référence ont été pris en compte dans la préparation des états financiers consolidés. Toutes les filiales agricoles du groupe sont situées dans la région de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du groupe en 2023 dans la région de Kharkiv représentent environ 30 000 ha.

La direction surveille l'évolution de l'environnement actuel et prend des mesures, le cas échéant, pour minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. D'autres évolutions négatives des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international pourraient affecter la situation financière et les performances du groupe d'une manière qui n'est pas déterminable à l'heure actuelle.

1.2.3. Conclusion d'un accord conditionnel pour la vente de toutes les actions détenues par Konkur Investments Limited dans AgroGeneration

Le 25 juillet 2023, SigmaBleyzer, investisseur en private equity en Ukraine, annonce que sa filiale, Konkur Investments Limited ("Konkur"), a conclu un accord conditionnel pour vendre l'ensemble de ses actions AgroGeneration (126 084 106 actions, représentant 56,90% du capital et des droits de vote) (Euronext : ALAGR) à une société locale ukrainienne, NOVAAGRO, spécialisée dans la production, le transport et le stockage de céréales et d'oléagineux.

Cet accord prévoit l'acquisition des actions d'AgroGeneration détenues par Konkur au prix de 0,036 USD par action (ou 0,033 € par action sur la base du taux de change actuel) et le remboursement de la dette en compte courant de l'actionnaire détenue par Konkur sur AgroGeneration pour un montant d'environ 3,191 millions d'USD.

La réalisation de la transaction est soumise à deux conditions principales : (i) l'approbation de l'acquisition par l'autorité ukrainienne de la concurrence (Comité anti-monopole) ; et (ii) l'obtention par l'acheteur de sources de financement adéquates pour l'acquisition. Compte



tenu des troubles importants en Ukraine, y compris la guerre en cours, la date de réalisation de l'acquisition ne peut être déterminée à ce stade.

Le 14 décembre 2023, le comité anti-monopole ukrainien a approuvé l'acquisition potentielle par NovaAgro. La société n'a pas d'autres informations sur la réalisation de la transaction.

1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés

1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont actuellement adoptées dans l'Union européenne.

1.3.2. Présentation des principaux résultats

Les principaux éléments des états financiers consolidés sont les suivants :

- production d'environ 72 400 tonnes de céréales et d'oléagineux en 2023 ;
- chiffre d'affaire de 16,9 millions d'euros ;
- une perte nette de (7,9) millions d'euros, dont une perte d'exploitation de (4,9) millions d'euros et une perte financière de (3,0) millions d'euros ;
- des capitaux propres de 13,2 millions d'euros ;
- une dette nette, compte tenu d'une trésorerie disponible de 0,7 million d'euros, de 14,8 millions d'euros (y compris IFRS 16).

1.4. Exposition aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

- le risque de guerre qui affecte l'état et la propriété des actifs fixes et des terrains loués, les bureaux et les installations de production, les installations de stockage et les stocks de marchandises produites et les inventaires, les employés (leur perte entraînant une perturbation des processus commerciaux), la capacité des routes logistiques en Ukraine, la capacité à mener des activités d'exportation, les données (leur perte à la suite de cyberattaques), la disponibilité des services bancaires, et la capacité à attirer de nouveaux prêts ;
- des risques politiques et économiques très élevés ;



- fiabilité des données financières du groupe collectées dans les exploitations situées en zone de guerre
- les risques climatiques et phytopathogènes qui peuvent affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- le risque lié à la fluctuation du prix des matières premières agricoles, qui a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires ;
- les risques juridiques et fiscaux liés au système ukrainien qui est encore en cours de développement ;
- le risque de change avec un impact potentiel significatif sur les résultats financiers en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro ;
- le risque de liquidité associé aux récents troubles en Ukraine, qui ont entraîné des tensions importantes et affaibli les sources d'investissement étranger et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt attractifs ;
- le risque de contrepartie lié à l'absence d'une police collective à garantie préalable sécurisée ;
- le risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes, lié à l'évolution de l'environnement politique.

1.5. Analyse de la situation financière et des résultats

1.5.1. Résumé des états financiers consolidés

Les informations financières présentées dans cette section n'ont pas été certifiées par les commissaires aux comptes en raison de la guerre en Ukraine. Ces informations sont fournies par la direction sur la base de toutes les informations disponibles et collectées au sein du groupe.



Indicateurs financiers

(en milliers d'euros)	2022	2023
Recettes	25,864	16,914
Actifs biologiques et produits finis (variation de la juste valeur)	(10,310)	(4,781)
Coût des ventes	(21,162)	(13,261)
Marge brute	(5,608)	(1,128)
Frais de vente, généraux et administratifs	(6,195)	(2,970)
Autres produits et charges	(261)	(600)
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre	(15,448) ⁽¹⁾	(197)
Bénéfice d'exploitation	(27,512)	(4,895)
Produits (charges) financiers nets	(3,673)	(3,043)
Impôts	(410)	30
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	(31,595)	(7,908)
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Bénéfice net (perte)	(31,595)	(7,908)

(en milliers d'euros)	2022	2023
EBITDA ⁽²⁾	(5,845)	277
Fonds propres	13,990	13,242
Dettes nettes ⁽³⁾	12,917	14,756
Dettes nettes hors IFRS16	2,198	5,925

(1) Y compris les pertes matérielles directes et les coûts de 16,7 millions d'euros liés à la guerre en Ukraine, partiellement compensés par une réduction de 1,2 million d'euros des passifs liés à la norme IFRS 16.

(2) EBITDA = résultat avant intérêts, impôts, amortissements, provisions, plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés et dépréciation d'actifs non courants. Les pertes, ajustements et dépenses (nettes) liés à la guerre ont été considérés comme des dépenses uniques et n'ont pas été inclus dans le calcul de l'EBITDA.

(3) Total des emprunts moins la trésorerie disponible et les actifs financiers à court terme

Production et recettes

En 2023, AgroGeneration a produit environ 72 445 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 79 305 tonnes en 2022) sur une surface cultivée d'environ 29 621 ha (contre 28 900 ha en 2022). Cette baisse de 9 % du volume de production peut être principalement attribuée à des changements forcés dans l'assortiment des cultures de 2023 en raison de la réduction des semis de blé d'hiver à l'automne 2022. Cette réduction, due à des problèmes météorologiques, a entraîné une baisse de la productivité de plus de 70 % de la superficie cultivée, certaines terres ayant été plantées en tournesol deux années de suite.

En 2023, la production nette totale de blé d'hiver du groupe s'est élevée à environ 23k tonnes. Le rendement net de la culture a augmenté de plus de 30 % par rapport à l'année précédente et s'est élevé à environ 4,0 tonnes/ha (contre 3,0 tonnes/ha en 2022). Malgré l'augmentation



du rendement de la culture, la qualité du blé a diminué par rapport à l'année précédente, près de 100 % du blé étant présenté comme grain fourrager (contre environ 80 % en 2022). La qualité du blé s'est détériorée (dans toute l'Ukraine également) en raison des fortes pluies qui ont précédé la campagne de récolte en juin-juillet 2023 et de l'exécution tardive de la campagne de semis à l'automne 2022 en raison des mauvaises conditions météorologiques. Les exploitations du groupe ont réussi à collecter environ 43k tonnes de tournesol avec un rendement net moyen de 1,9 tonne/ha (contre 2,0 tonnes/ha en 2022). La légère diminution du rendement du tournesol par rapport à l'année précédente a été attribuée à (1) des conditions météorologiques défavorables à différents stades du développement de la culture qui ont entraîné une certaine diminution de la qualité du grain de tournesol, et à (2) une surface importante engagée dans le tournesol en 2023, de sorte que certains champs du Groupe ont été cultivés deux années de suite avec la même culture. La production nette totale des autres cultures (maïs et soja) s'est élevée à environ 6 000 tonnes.

AgroGeneration affiche un chiffre d'affaires 2023 de 16,4 millions d'euros, en baisse de 8,9 millions d'euros par rapport aux 25,9 millions d'euros de 2022, résultant principalement de la vente de 75,7K tonnes (-7,4k tonnes vs 2022) de récoltes issues des stocks de 2022 et de la récolte 2023, vendues avec des prix de récolte fortement réduits. Les ventes se répartissent comme suit :

- 9,3 millions d'euros provenant de la vente des stocks de 2022 (41 849 tonnes, principalement de tournesol et de blé) ;
- 7,4 millions d'euros correspondent au produit de la vente de 33 808 tonnes produites en 2023 (principalement du tournesol) dans des conditions de prix de récolte particulièrement réduites par rapport au premier semestre 2023 et aux prix de 2022. La différence entre le tonnage produit et vendu d'environ 38 637 tonnes correspond à la production utilisée par l'entreprise pour ses propres besoins (semences) et aux stocks à vendre en 2024 ;
- 0,2 million d'euros pour les autres produits et services.

La part de l'export dans le chiffre d'affaires de la société (y compris les ventes de stocks issus de la production de l'année précédente) diminue par rapport à 2022 et s'établit à 18 % (en tonnage) contre 28 % en 2022. En excluant les cultures non éligibles à l'exportation (tournesol), la proportion serait de 39 %. En 2023, les capacités d'exportation ont été



fortement limitées (même par rapport à 2022, première année de la guerre totale en Ukraine) en raison des éléments suivants : (1) un faible rendement au premier semestre 2023 et une nouvelle fermeture du corridor céréalier à la mi-juillet 2023, lorsque la Russie s'est retirée de l'accord sur les céréales et a continué à bombarder les infrastructures portuaires ukrainiennes ; (2) l'embargo sur les exportations de certains produits agricoles décrété par cinq pays voisins de l'Ukraine, à savoir la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, l'Italie et le Royaume-Uni : Pologne, Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie, décrété en mai 2023, (3) les coûts logistiques élevés, et (4) les faibles prix des récoltes.

1.5.2. Revenus

Le résultat brut d'exploitation reste négatif à - 1,1 M€ en 2023 contre - 5,6 M€ en 2022 (soit une amélioration de 4,5 M€). Cette évolution se décompose comme suit :

- (8,7) millions € liés à une baisse significative des prix du tournesol (-42%/tonne par rapport à l'année précédente) et du blé (-11%/tonne par rapport à l'année précédente) vendus au cours de la période de référence ;
- (4,1) millions d'euros liés à l'augmentation des coûts de production des cultures vendues, en rapport avec les principales augmentations du prix des intrants (augmentation du coût de la culture 2022 (vendue en 2023) par rapport à la culture 2021 (vendue en 2022) : pour le blé +27%/ha en glissement annuel, pour le tournesol +41%/ha en glissement annuel ; augmentation du coût de la culture 2023 par rapport à 2022 : pour le blé +16%/ha en glissement annuel, pour le tournesol +8%/ha en glissement annuel) ;
- Réduction de (1,1) million d'euros de la variation de la juste valeur des produits finis (juste valeur de la récolte 2023 reconnue à la date de la récolte) par rapport à 2022, représentant un effet négatif combiné de la réduction du prix de la récolte (effet de (2,3) millions d'euros), de l'augmentation des dépenses de production (effet de (0,5) million d'euros), partiellement compensé par un effet positif cumulé dû au changement de la composition de la récolte du blé vers le tournesol (effet de 1,4 million d'euros) et d'autres éléments non significatifs (effet de 0,2 million d'euros) ;
- 1,6 million d'euros d'effet volume net en raison d'un changement dans le mix des cultures vendues en faveur du tournesol traditionnellement plus marginal par rapport



au blé, bien que le volume global vendu ait diminué (75,7k tonnes en 2023 contre 83,0k tonnes en 2022) ;

- Augmentation de 6,7 millions d'euros de la variation de la juste valeur des actifs biologiques par rapport à 2022, attribuée à un certain nombre de facteurs : blé d'hiver : nouvelle baisse de prix attendue par rapport à 2022 (effet de (1,6) million d'euros) qui sera entièrement compensée par la réduction attendue des coûts (effet de 0,7 million d'euros), superficie de blé d'hiverensemencée 2.4x plus grande superficie de blé d'hiver semée à l'automne 2023 (effet de 3,0 millions d'euros), effet comparatif positif de l'annulation de la perte exceptionnelle de 2022 liée à la perte de la marge escomptée de WW sur les terres à risque, retirées à la fin de 2022 (effet de 3,0 millions d'euros), autres facteurs (effet de 1,5 million d'euros) ;
- 8,3 M€ d'effet positif dans la variation de l'ajustement à la juste valeur dans le coût des ventes en raison de la baisse de la marge de la juste valeur des récoltes de 2023 par rapport à 2022, en raison d'une augmentation des coûts de production et d'une réduction des prix des récoltes. Cet effet comparatif est particulièrement significatif en raison de la vente en 2022 de volumes importants de stocks de tournesol 2021 à marge élevée, alors qu'en 2023, les récoltes 2022 et 2023, principalement déficitaires, ont été vendues ;
- 1,8 million d'euros d'effet de change et de changement dans les résultats opérationnels d'autres activités.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs ont diminué de plus de 50%, soit de 3,2 millions d'euros, passant de 6,2 millions d'euros en 2022 à 3,0 millions d'euros en 2023, principalement attribués à une réduction des frais commerciaux en raison de la réduction des volumes d'exportation (13k tonnes en 2023 vs. 23k tonnes en 2022) et de l'optimisation complète des effectifs initiée au 2nd semestre 2022. Cela a conduit à une réduction de plus de 50% des coûts liés au personnel administratif par rapport à 2022. Cette optimisation des effectifs correspond à l'ampleur de la réduction d'activité causée par la guerre en Ukraine.

Les autres charges d'exploitation nettes ont augmenté à (0,6) million d'euros en 2023 contre (0,3) million d'euros en 2022, principalement en raison de la dépréciation constatée de certaines immobilisations à la suite de la réévaluation de ces dernières effectuée à la fin de l'année 2023.



En raison des facteurs susmentionnés, l'EBITDA de la société est devenu légèrement positif et s'est élevé à 0,3 million d'euros contre (5,8) millions d'euros.

En 2023, le Groupe a comptabilisé 0,2 million d'euros en pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre. Ce montant comprend les coûts des activités caritatives et les paiements aux employés mobilisés du groupe. Aucune autre perte matérielle directe due à la guerre n'a été constatée au cours de la période considérée.

En conséquence, le Groupe a enregistré une perte opérationnelle de (4,9) millions d'euros contre une perte de (27,5) millions d'euros en 2022, soit une réduction des pertes de 22,6 millions d'euros.

Les charges financières nettes s'élèvent à (3,0) millions d'euros contre (3,7) millions d'euros en 2022. Cette baisse est principalement attribuée à la réduction du coût de la dette du Groupe (aucun nouveau financement externe n'ayant été obtenu au cours de l'année) et à la baisse des autres charges financières attribuée à une réduction des dettes de location pour les actifs en droit d'usage (terrains exploités) avec un effet positif total de 1 million d'euros. L'effet des pertes nettes de change s'élève à (0,3) million d'euros (contre (3,4) millions d'euros en 2022).

Au total, la perte nette opérationnelle du Groupe a diminué de 23,7 millions d'euros et s'est élevée à (7,9) millions d'euros contre une perte nette de (31,6) millions d'euros en 2022.

1.5.3. Structure financière

À la fin de l'année, les capitaux propres du groupe ont légèrement diminué, passant de 14,0 millions d'euros à 13,2 millions d'euros. Cette réduction est principalement due à la perte nette de (7,9) millions d'euros obtenue par le Groupe en 2023, dont la majeure partie a été compensée par l'effet positif de la réévaluation des actifs immobilisés.

A la fin de l'année, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 0,7 million d'euros contre 5,1 millions d'euros à la fin de l'année 2022.

Le Groupe a augmenté le montant de sa dette nette : de 12,9 millions d'euros à la fin de 2022 à 14,8 millions d'euros à la fin de 2023 (+15% par rapport à l'année précédente). Cette augmentation est principalement attribuée à la baisse de la trésorerie disponible et des équivalents de trésorerie générés par la société. En excluant l'IFRS 16, la dette nette s'élève à 5,9 millions d'euros à la fin de 2023 contre 2,2 millions d'euros en 2022.



1.6. Progrès et défis

Tout au long de l'année 2023, AgroGeneration a été confrontée à des défis persistants découlant de la guerre à grande échelle en Ukraine, initiée par les forces russes en février 2022 et qui se poursuit à ce jour. Bien qu'il n'y ait heureusement pas eu de dommages directs supplémentaires aux actifs du groupe tout au long de l'année considérée, la performance de l'entreprise a été considérablement affectée par plusieurs facteurs. Une nouvelle baisse spectaculaire des prix des récoltes a été exacerbée par une réduction des volumes d'exportation causée par l'inefficacité du corridor céréalier au cours du premier semestre 2023 et la résiliation définitive de l'accord sur les céréales (négocié par les Nations unies et la Turquie à la fin de juillet 2022) par la Russie en juillet 2023. Cette situation a été aggravée par un embargo sur les exportations de certains produits agricoles imposé à l'Ukraine par plusieurs pays voisins au début de l'année 2023. L'escalade des coûts opérationnels a encore pesé sur la performance financière du groupe. En outre, les opérations commerciales du groupe ont été constamment soumises à la pression des frappes régulières de missiles et d'artillerie de la part de la Russie. Tout au long de l'année 2023, la région de Kharkiv, où sont situés tous les actifs de production de la Société, a connu en moyenne cinq alertes aériennes par jour, d'une durée totale pouvant aller jusqu'à quatre heures. Au début de l'année 2024, l'intensité des attaques s'est considérablement accrue, avec sept alertes aériennes quotidiennes en moyenne, d'une durée totale de plus de sept heures par jour.

Les résultats financiers du groupe ont été renforcés par l'achèvement des procédures d'optimisation des effectifs, dont le plein effet se reflète dans les résultats de la fin de l'année 2023. La mise en œuvre d'autres mesures d'efficacité par la direction, y compris le financement commercial négocié avec les fournisseurs au début de 2023 et la gestion des flux de trésorerie, a permis d'éviter le recours à un financement bancaire externe tout au long de l'année (qui était difficile à obtenir en 2023).

Dans l'ensemble, l'EBITDA du groupe s'est quelque peu rétabli après la chute spectaculaire de 2022, pour devenir positif en 2023. L'entreprise est toujours loin de ses niveaux d'avant-guerre, bien que les pertes nettes aient diminué.

1.7. Recherche et développement

En 2023, le Groupe n'a pas réalisé d'activités de recherche et développement.



1.8. Évolution prévisible et perspectives

Les perspectives pour 2024 restent incertaines en raison de l'invasion russe en cours de l'Ukraine, accompagnée d'attaques régulières de missiles, en particulier dans les régions de la ligne de front où sont situées toutes les installations de production d'AgroGeneration. En outre, le fonctionnement du nouveau corridor céréalier ukrainien, établi à la fin de l'été 2023, a été gravement affecté par les attaques continues de missiles de la Russie, ce qui jette un doute sur sa viabilité opérationnelle et sur le potentiel d'exportation global de l'Ukraine. Ces facteurs contribuent à réduire les attentes en matière de prix de vente des récoltes locales, tandis que la logistique du transport des céréales en Ukraine continue d'entraîner des coûts élevés. En outre, l'accès limité au financement externe, en particulier pour les entreprises situées dans les régions de première ligne, ne laisse que peu de possibilités d'amélioration notable des performances du groupe dans un avenir proche.

Malgré les défis auxquels il est confronté, le groupe reste déterminé à soutenir ses activités. À la date du présent communiqué, AgroGeneration a entrepris les initiatives suivantes en préparation de la nouvelle saison de production agricole 2024 :

- Au cours de l'automne 2023, les exploitations agricoles du Groupe ont achevé leur campagne de semis d'hiver. Comme indiqué précédemment, le groupe a semé avec succès environ 14,4 millions d'hectares de blé d'hiver, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux 5,9 millions d'hectares semés en 2022. À l'heure actuelle, l'état du blé d'hiver est jugé passable ou meilleur.
- À la mi-avril 2024, le groupe a déjà commencé la campagne de semis de printemps dans toutes ses exploitations. Des réserves suffisantes de semences, d'engrais, de carburant, de produits chimiques et d'autres intrants essentiels pour les zones d'ensemencement ont été constituées, de même que les véhicules, les machines agricoles et la main-d'œuvre nécessaires. Comme indiqué précédemment, AgroGeneration prévoit un retour progressif à l'équilibre des cultures observé avant le début de la guerre. Par conséquent, en 2024, on s'attend à ce qu'environ 50 % de la surface cultivée soit consacrée au blé, et environ 30 % à la culture du tournesol, contre 74 % en 2023. D'autres cultures sont également prévues, telles que le soja, le maïs et les pois. La superficie totale cultivée devrait atteindre environ 28,6 millions d'hectares.
- Au début de l'année 2024, le Groupe a réussi à contracter un financement commercial d'environ 2 millions de dollars auprès de plusieurs fournisseurs, ce qui a permis



d'alléger la charge sur les flux de trésorerie pendant la période de sortie de trésorerie la plus élevée liée à la campagne d'ensemencement de printemps. En outre, la direction de la société étudie la possibilité d'obtenir d'autres financements externes auprès de banques ou de partenaires commerciaux au cours du premier semestre 2024 afin de soutenir les activités opérationnelles du groupe.

L'évolution de la guerre à grande échelle en Ukraine et son impact potentiel sur les opérations du groupe pour l'année à venir restent incertains. Malgré les mesures prises par le groupe pour maintenir ses activités jusqu'à présent, il est actuellement difficile de donner des indications définitives sur l'année à venir.

1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2023

1.9.1. Financement des opérations de négoce

Au premier trimestre 2024, les sociétés du groupe ont obtenu un financement commercial à court terme de la part de leur partenaire de longue date, la société Agropetsinvest. Le partenaire a fourni des matériaux agricoles au premier trimestre avec le report du remboursement jusqu'au 1^{er} décembre 2024. Dans le cadre de ce financement commercial, AgroGeneration SA a présenté la garantie d'entreprise pour le remboursement de la dette du fournisseur de 0,7 million USD.

1.9.2. Intensification des attaques sur les zones de la ligne de front ukrainienne

Depuis le début de l'année 2024, la Russie a considérablement intensifié ses attaques militaires contre les villes ukrainiennes. Selon les données disponibles, au cours des trois premiers mois de l'année, la Russie a frappé l'Ukraine avec plus de 1 200 drones Shahed, environ 400 missiles de différents types et plus de 3 000 bombes guidées. La quasi-totalité des missiles, des drones et des bombes ont touché des cibles et des infrastructures civiles. Les installations énergétiques de l'Ukraine ont été la cible des dernières attaques, qui ont eu des conséquences beaucoup plus graves pour le système énergétique ukrainien que les attaques des deux années précédentes. La remise en état des infrastructures énergétiques endommagées nécessitera des coûts importants et beaucoup de temps. La situation est particulièrement difficile dans les zones de la ligne de front, notamment dans la région de Kharkiv, où des programmes de coupure d'électricité ont été mis en place alors que la Russie continue d'attaquer la région quotidiennement. Cette situation du système énergétique



ukrainien peut avoir des conséquences négatives importantes et un impact sur l'économie ukrainienne, dont l'ampleur ne peut être prédite à l'heure actuelle, étant donné que la Russie continue de lancer des attaques massives de missiles sur des villes à travers le pays. Les prévisions actuellement disponibles concernant la situation macroéconomique de l'Ukraine ne tiennent pas compte des bombardements massifs de l'infrastructure énergétique mentionnés plus haut et peuvent donc faire l'objet d'une révision importante.

1.9.3. *Audit des états financiers*

Étant donné que l'invasion militaire russe de l'Ukraine se poursuit, les commissaires aux comptes ukrainiens du groupe n'ont toujours pas été en mesure de visiter toutes les filiales agricoles du groupe situées dans la région de Kharkiv et d'y exercer leur diligence raisonnable.

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE

2.1. Sociétés du groupe

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2023, ainsi que les participations directes ou indirectes détenues par AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont présentées dans un tableau à l'**annexe 1**.

2.2. Acquisitions et cessions d'investissements

Au cours de l'exercice 2023, le groupe n'a procédé à aucune cession ou acquisition.



3. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

3.1. Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1. Règles de présentation et méthodes d'évaluation

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est intervenu par rapport aux années précédentes.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC 2015-05, les résultats de change peuvent être comptabilisés en tant que résultat d'exploitation ou résultat financier. Par conséquent, les gains ou pertes de change sur les clients ou fournisseurs sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

3.1.2. Chiffre d'affaires et résultats

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 0,4 million d'euros en 2023, contre un chiffre d'affaires nul en 2022, car le groupe a exécuté plusieurs contrats d'exportation de récoltes par l'intermédiaire d'AgroGeneration S.A. tout au long de l'année de référence.

Le résultat opérationnel est une perte de (0,06) million d'euros contre une perte de (0,03) million d'euros en 2022.

Le résultat financier net est un bénéfice de 0,9 million d'euros, contre une perte de (0,3) million d'euros en 2022.

3.1.3. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 34,9 millions d'euros, contre 34,0 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 0,9 million d'euros.

3.1.4. Délais de paiement

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients. Tous les montants sont issus du bilan et s'entendent donc TVA comprise, sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.



Le 24 novembre 2023, la société a acquis 100% des titres de participation de la société AGROGENERATION UKRAINE LTD pour une valeur brute de 3 611 K€.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est un bénéfice net de 0,905 million d'euros, que nous proposons d'affecter au compte des bénéficiaires non distribués.

3.3. Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans la base de calcul de l'impôt sur les sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du code général des impôts (amortissements dérogatoires ou non déductibles).

3.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a pas distribué de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40 % pour les trois exercices précédents.

3.5. Résumé financier quinquennal

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**annexe 2**) un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2023, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions potentiellement émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
KONKUR Mandats*	1 379 487	2 519 544

Total

2 519 544

* émises le 30 septembre 2015 au profit de Konkur Investments Limited, le prix d'exercice est compris entre 1,79€ et 2,50€ par action.

Au cours de l'exercice 2023, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué d'options d'achat d'actions aux mandataires sociaux.



5. DIVULGATION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES OPERATIONS SUR TITRES EFFECTUEES PAR DES DIRIGEANTS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU ASSIMILES

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'y a pas eu d'opérations, y compris de seuil à la hausse, qui ont été déclarées à l'AMF.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

6.1. Structure de l'actionariat

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons de l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que de l'identité des autres actionnaires :

Les actionnaires	Au 31/12/2023	
	Nombre d'actions	%VR et capital
Konkur Investments Ltd	126 084 106	56.90%
Banque étrangère de Libye	21 912 000	9.89%
Flotteur	95 502 281	33.21%
Total	221 586 387	100.00%

Les principaux actionnaires d'AgroGeneration S.A. sont (i) Konkur Investments Limited, qui est détenue à 80 % par une filiale à 100 % du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Ce fonds est géré par SigmaBleyzer Investment Group LLC, le partenaire général, contrôlé à 100 % par Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema, et (ii) Libyan Foreign Bank. Fondée en 1972, la Libyan Foreign Bank est l'une des plus grandes organisations de services bancaires et financiers du Moyen-Orient et d'Afrique. La banque centrale de Libye est l'unique propriétaire de la Libyan Foreign Bank.

6.2. Informations concernant les opérations effectuées par la société sur son capital social

6.2.1. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2023, il n'y a pas d'actions détenues par les salariés.



6.3. Prix de l'action

A la fin de l'exercice, le cours de l'action d'AgroGeneration S.A. était de 0,03 €.

6.4. Branches

À la date du présent document, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

7. INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX

7.1. Protection de l'environnement

Les terres agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de manière respectueuse et raisonnée. A ce titre, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau de la gestion de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion de l'environnement, la société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et d'autres réglementations et se conforme strictement à toutes les réglementations gouvernementales relatives à la protection de l'environnement.

Parallèlement, en appliquant sa philosophie de promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'engage à préserver l'environnement avec des équipements de pointe, une technologie innovante et des méthodes agricoles d'avant-garde. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments du sol, la société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre de pratiques de travail réduit du sol. Tous les équipements sont équipés de détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation d'énergie, de suivre les mouvements des véhicules et d'obtenir une plantation de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2. Programmes sociaux

Conformément à son engagement en matière de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient des structures défavorisées telles que des orphelinats, des hôpitaux, des écoles et des populations retraitées. Grâce à ses activités diversifiées, l'entreprise se distingue par l'amélioration des conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans la région de Kharkhiv, qui fait face à des déplacements de population en



provenance des oblasts de Lugansk et de Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés dans les zones rurales, où le chômage est un problème particulièrement difficile. Par ailleurs, la société porte une attention particulière aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Elle supervise ainsi plusieurs écoles dans les zones où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures telles que des écoles et des équipes de jeunes footballeurs, finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et apporte d'autres types d'aide en fonction des besoins. La société investit également dans la grande tradition des camps d'été pour les jeunes et envoie des cadeaux aux enfants à la fin de l'année.

Depuis la déclaration de guerre de la Russie, il est précisé que l'entreprise fait ses meilleurs efforts pour maintenir ses programmes sociaux décrits ci-dessus.

8. INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice 2023.

*

* *



PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Cette section présente

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration tout au long de l'exercice **(1.1)**,
- Les autres conventions réglementées conclues au cours des derniers exercices ont été poursuivies **(1.2)**,
- Les autres conventions réglementées autorisées depuis la fin de l'exercice **(1.3)**,
- Les accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou dirigeants de l'entreprise **(1.4)**.

Les conventions réglementées mentionnées aux points 1.1, 1.2 et 1.3 sont analysées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1. **Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice**

Les accords suivants ont été conclus au cours de l'exercice :

- ***Cession de créances conclue entre Konkur Investments Limited, Harmelia Investments Limited et AgroGeneration S.A. pour un montant de 110 884,65 €*** : Le 28 août 2023, Harmelia Investments Limited, agissant en tant qu'emprunteur, a conclu un contrat de prêt avec Konkur Investments Limited, agissant en tant que prêteur, pour un montant de 110.884,65 € (la « **Créance** »). Ce montant doit être remboursé au plus tard le 1er septembre 2026. Par la suite, le 15 septembre 2023, AgroGeneration S.A., en tant que cédant, a signé un accord de cession avec Konkur Investments Limited pour transférer la Créance à la Société. Conformément à cet accord, la Société s'est engagée à payer le coût de la Créance en la compensant avec le montant du prêt d'actionnaires de Konkur Investments Limited.

La Société a considéré que ces contrats étaient à son avantage en permettant un apport de liquidité au groupe et conclus dans le cours normal des affaires. Dans ces conditions, l'autorisation préalable du Conseil d'administration n'a pas été sollicitée.



1.2. Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours

Les accords suivants, autorisés par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., ont été poursuivis tout au long de l'exercice :

- ***Prêt renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable, en date du 1er avrilst 2017, au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable en plusieurs fois pour un montant maximum de 1 450 000 € pour chaque tirage le 1er d'avril et le 1erst d'octobre de chaque année. Chaque tirage aura une échéance maximale d'un (1) an et un taux d'intérêt de 12%. Ce taux d'intérêt peut être revu en cas de mouvement du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Cet accord a été modifié au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 2.129.105 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

- ***Avenant n°2 au prêt renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable, en date du 1er avrilst 2017, au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable en plusieurs fois pour un montant maximum de 1 450 000 € pour chaque tirage le 1^{er} du mois d'avril et le 1^{er} du mois d'octobre de chaque année. Chaque tirage aura une échéance maximale d'un (1) an et un taux d'intérêt de 12 %. Ce taux d'intérêt peut être revu en cas de mouvement du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a également autorisé le 3 juillet 2017 la modification des termes et conditions de ce prêt, notamment pour inclure SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur supplémentaire.

Cet accord d'un an n'a pas été renouvelé mais a été amendé le 28 mars 2018 par le Conseil d'administration afin d'étendre la date d'échéance des deux tirages dans le



cadre de l'accord de prêt renouvelable d'un (1) an.

Cette convention a été amendée pour modifier la date d'échéance. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de € 752.190 et € 1.433.744.

- **Prêt conclu avec Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €** : Le 28 mars 2018, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration SA pour un montant maximum de 1 433 744 € pour une période d'un (1) an, taux d'intérêt de 12%. Le 3 avril 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à compter du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, fixée à 1 595 475 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.
- **Prêt conclu avec Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €** : Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration SA pour un montant maximum de 1 433 744 € pour une période d'un (1) an, taux d'intérêt de 12%. Le 1^{er} octobre 2018, la société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à compter du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, fixée à 1 595 475 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.
- **Prêt de Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion en date du 15 mars 2019 d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 1 433 744 € et pour une période de six mois, avec un taux d'intérêt de 12 %.

Le 1er avril 2019, AgroGeneration a tiré 1 433 744 €.

Le conseil d'administration a considéré que la conclusion de cet accord était justifiée par les prochaines échéances financières de la société.

Cet accord a été modifié au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation



des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 1.595.475 dollars US. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30.06.2024.

- ***Avenant n°3 au prêt renouvelable de Konkur Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion en date du 15 mars 2019 d'un nouvel avenant au prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €.

L'objectif de cet amendement est de repousser la date d'échéance des deux tirages réalisés dans le cadre du crédit renouvelable d'un (1) an susmentionné. Le premier tirage, d'un montant en principal de 752 190 €, et le second tirage, d'un montant en principal de 1 433 744 €, seront désormais remboursés le 2 octobre 2019 (contre le 1^{er} avril 2019 pour le premier et le 2 octobre 2018 pour le second).

Le conseil d'administration a considéré que la conclusion de l'amendement était justifiée par les prochaines échéances financières de la société.

- ***Amendement n° 4 à l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

Le 4 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant global à tous les contrats conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 214 513 €.

L'objectif de cet amendement est de modifier la date d'échéance de ces prêts afin de (i) suspendre leur date d'échéance, (ii) les rendre remboursables à tout moment sous réserve d'un délai préalable de (5) jours et (iii) modifier la qualification de ces prêts en tant que prêt global d'actionnaire.

Le conseil d'administration a estimé que la conclusion de ce nouvel amendement était justifiée par les échéances financières futures de la société.

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de cet accord et son amendement étaient justifiés par les prochaines échéances financières de la Société.

Après d'autres accords complémentaires signés en 2022, à la date du présent



document, le montant restant dû au titre de ces accords s'élève à 6 915 531 USD.

- ***Amendement n° 5 à l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

Le 30 juin 2022, la Société a modifié tous les contrats de prêt conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 214 513 €.

L'objet de cet amendement est de modifier la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2022, de suspendre l'accumulation des intérêts après le 30 juin 2022 et de changer la devise du prêt qui sera désormais remboursé en dollars américains. Ainsi, la dette totale a été fixée à 6.915.531 dollars américains depuis le 30 juin 2022. Considérant que cet amendement a été conclu dans le cours normal des affaires et dans l'intérêt de la société, aucune approbation n'a été demandée au Conseil d'administration.

- ***Amendement n° 6 à l'accord de prêt renouvelable entre la société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

Le 30 décembre 2022, la Société a modifié tous les contrats de prêt conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 915 531 USD.

L'objectif de cet amendement est de modifier la date d'échéance jusqu'au 30 juin 2024. Considérant que cet amendement a été conclu dans le cours normal des affaires et dans l'intérêt de la société, aucune approbation n'a été demandée au Conseil d'administration.

1.3. Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice 2021 :

- ***Contrats de location entre les filiales ukrainiennes (Registr, AGG UA, BAR, LAN, POD, UNA, DON, BUR) et Techno-Iron LLC*** : les contrats de location de locaux de bureaux à Kharkiv, en date du 1^{er} décembre 2018 ont été conclus entre Register LLC (Registr), AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA), AF Barvinkivska LLC (BAR), LAN LLC (LAN), AF Podolivska LLC (POD), AF Ukraina Nova LLC (UNA), et Techno-Iron LLC (la société



contrôlée par le groupe SigmaBleyzer). Le montant des factures pour l'exercice 2023 a été augmenté à 256 822 € hors taxes.

- **Accord de prêt entre Konkur Investments Limited et Harmelia Investments Limited :** Comme indiqué à la section 1.1, le 28 août 2023, Harmelia Investments Limited, agissant en tant qu'emprunteur, a conclu un accord de prêt avec Konkur Investments Limited, agissant en tant que prêteur, pour un montant de 110 884,65 € (la « Créance »). Ce montant doit être remboursé au plus tard le 1^{er} septembre 2026. Par la suite, le 15 septembre 2023, AgroGeneration S.A., en tant que cédant, a signé un accord de cession avec Konkur Investments Limited pour transférer la Créance à la Société. Conformément à cet accord, la société s'est engagée à couvrir le coût de la créance en le compensant par le prêt des actionnaires de Konkur Investments Limited.

2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et M. Sergiy Bulavin exerçant les fonctions de Directeur général.



2.1. Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Durée du mandat	Nom et prénom / nom de l'entreprise	Date du premier rendez-vous	Nationalité	Age	Nombre d'actions	Fin du mandat
Président du Conseil d'administration - Membre du conseil d'administration	M. Michael Bleyzer	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Etats-Unis	72	0	En tant que Président jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 En tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Membre du conseil d'administration	M. John Shmorhun	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Etats-Unis	68	0	En tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Lev Bleyzer	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Etats-Unis	67	0	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Valery Dema	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Ukrainien	61	0	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Neal Warren Sigda	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Etats-Unis	53	0	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Guillaume James (indépendant)	Assemblée générale ordinaire du 11/07/2014	Français	49	0	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024



Durée du mandat	Nom et prénom / nom de l'entreprise	Date du premier rendez-vous	Nationalité	Age	Nombre d'actions	Fin du mandat
	M. Xavier Regnaut (indépendant)	Assemblée générale ordinaire du 26/06/2018	Français	60	0	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Directeur général	M. Sergiy Bulavin	Conseil d'administration du 31/03/2020	Ukrainien	53	0	Illimité



2.2. Informations personnelles concernant le directeur général

Sergiy Bulavin - Directeur général d'AgroGeneration



Sergiy Bulavin a commencé sa carrière en 1995 chez SigmaBleyzer, une société de capital-investissement basée aux États-Unis et actuel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration. Il a occupé plusieurs postes opérationnels et de direction dans plusieurs pays d'Europe de l'Est (Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Kazakhstan) avant d'occuper le poste de vice-président chargé du projet agricole en Ukraine.

En 2010, il rejoint Harmelia en tant que premier vice-président, et après la fusion de 2013 avec AgroGeneration, il devient vice-président senior d'AgroGeneration. Depuis mars 2020, il est devenu directeur général du groupe.

2.3. Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration

Michael Bleyzer - Président du conseil d'administration



Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des investisseurs privés les plus importants et les plus expérimentés d'Europe de l'Est, et le concepteur de son modèle d'entreprise, qui allie le meilleur des pratiques commerciales occidentales à une vaste expérience régionale dans les pays de l'ancien bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, M. Bleyzer a grandi et fait ses études en Union soviétique. Il a obtenu une maîtrise en électronique numérique et en physique quantique à l'Institut de radioélectronique de Kharkiv. Sa carrière l'a conduit en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan, avant qu'il ne vienne aux États-Unis en 1978, où il est devenu citoyen américain. M. Bleyzer a ensuite entamé une carrière dans la finance et la gestion, qui a duré plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young. Il a occupé divers postes opérationnels, de gestion et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.



M. Bleyzer est apparu sur CNBC en tant qu'expert des investissements sur les marchés émergents et intervient fréquemment lors de conférences sur l'investissement dans le monde entier. M. Bleyzer a siégé au conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, au comité consultatif du Texas Emerging Technology Fund, au conseil consultatif exécutif du Thunderbird Private Equity Center, au Thunderbird Global Council et au conseil consultatif de l'Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA).

Depuis octobre 2013, M. Bleyzer est président du conseil d'administration d'AgroGeneration.

Lev Bleyzer - Membre du conseil d'administration



Lev Bleyzer est l'un des associés fondateurs de SigmaBleyzer et est responsable des opérations quotidiennes de la société. M. Bleyzer est né dans l'ex-Union soviétique et a fréquenté l'Institut d'ingénierie et d'économie de Kharkiv. Il a immigré aux États-Unis en 1981 et a obtenu un diplôme de gestion à l'université de Houston en 1987.

Pendant ses études, il a travaillé pour une société de vente de vin en gros, où il est devenu l'un des meilleurs vendeurs de Houston. Après avoir obtenu son diplôme, M. Bleyzer a été accepté dans le programme de gestion d'une entreprise nationale de vente au détail où il a travaillé pendant quatre ans en tant que directeur des ventes jusqu'à ce qu'il rejoigne Sigma Ventures Inc. en 1994.

M. Bleyzer est membre du conseil d'administration de nombreuses entreprises situées en Europe de l'Est. En sa qualité de membre du conseil d'administration, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chaque entreprise.

Depuis octobre 2013, Lev Bleyzer siège au conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également président du comité des rémunérations et membre du comité d'audit.



Valery Dema - Membre du conseil d'administration



Valery Dema a fondé Sigma Financial Industrial Group en 1989 et en a été le directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group est passé sous le contrôle de Sigma Venture Inc, date à laquelle il est devenu vice-président. Il est actuellement responsable du développement des nouvelles activités de SigmaBleyzer.

M. Dema est diplômé de l'Institut d'aviation de Kharkiv en 1985. Ses études supérieures comprennent trois années d'économie à l'Institut d'ingénierie économique de Kharkiv, une année de gestion à l'université de Cologne en Allemagne et trois années de droit à l'Institut de jurisprudence de Kharkiv.

Depuis octobre 2013, Valery Dema siège au conseil d'administration d'AgroGeneration.

Neal Warren Sigda - Membre du conseil d'administration



Neal Sigda est partenaire de SigmaBleyzer, membre du comité d'investissement et président du conseil d'examen interne du portefeuille. De 1995 à 1997, M. Sigda a passé la plupart de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu'à Saint-Pétersbourg, où il était directeur financier d'une coentreprise.

Auparavant, il a passé plusieurs années dans le secteur de l'édition. M. Sigda est titulaire d'une licence de l'université Cornell et d'une maîtrise en gestion internationale de Thunderbird, l'école supérieure américaine de gestion internationale (avec une spécialisation en finance).

En tant qu'associé de SigmaBleyzer, M. Sigda a contribué à la mise en place ou à la gestion de divers secteurs de l'entreprise. Il a notamment fait partie de plusieurs conseils d'administration, dirigé le groupe de recherche sur les actions de SigmaBleyzer, surveillé les relations avec les investisseurs et dirigé l'équipe chargée des transactions.

Depuis octobre 2013, M. Sigda est membre du conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations.



John Shmorhun - Membre du conseil d'administration



John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont qui a travaillé en Ukraine et en Russie pendant plus de 18 ans, gérant les activités agricoles de DuPont dans la région. En tant que directeur, il a été responsable des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI pendant huit ans.

Avant cette nomination, il a créé DuPont Ukraine, où il a occupé le poste de directeur général en charge des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008. Avant de rejoindre DuPont, il a été pilote dans la marine pendant 10 ans. M. Shmorhun a siégé à de nombreux conseils d'administration, dont la Chambre de commerce américaine en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d'un MBA de l'International Management Institute de Genève et d'un BS en ingénierie mécanique de l'US Naval Academy. Depuis 2010, John Shmorhun est président d'Harmelia, une société du portefeuille de SigmaBleyzer. De 2013 à mars 2020, M. Shmorhun a été PDG d'AgroGeneration.

Guillaume James - Membre du conseil d'administration



Guillaume James est diplômé de l'Université Panthéon Assas en 1999. Il est titulaire d'une maîtrise en droit. Entre 2000 et 2002, M. James a été juriste chez Self Trade (courtier en ligne).

Entre 2002 et 2010, il a occupé le poste de directeur des affaires générales chez Poweo (premier fournisseur indépendant d'électricité et de gaz en France).

Depuis 2008, M. James est administrateur de Gravitation. Depuis 2014, Guillaume James siège au conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également membre du comité de rémunération.



Xavier Regnaut - Membre du Conseil d'administration



Xavier Regnaut est agronome et généticien, diplômé de l'Executive MBA d'HEC Paris et du Babson College en Innovation et Entrepreneuriat.

De 1990 à 1994, Xavier Regnaut a été chef du marché de l'innovation des produits agroalimentaires du groupe Limagrain.

De 1995 à 2008, il a successivement occupé les fonctions de directeur général de Fidesco puis du réseau Entreprendre (financement des PME à fort potentiel), où il a été à l'initiative de la création d'un fonds d'investissement pour les entreprises innovantes.

De 2008 à 2013, il a été président et vice-président de l'IHD (Santé) et de Momagri (Agence de notation agricole). Depuis 2019, il est président du Conseil exécutif de Blainville.

Xavier Regnaut est membre du conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2017.

2.4. Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et prénom du directeur	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et des cinq derniers exercices	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices
Michael Bleyzer	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Président du Conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - Fondateur et président de la DAAR Charitable Foundation - PDG, membre du comité d'investissement et partenaire fondateur de SigmaBleyzer
John Shmorhun	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Membre du conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - Fondateur de la fondation MoveUkraine, Ukraine - Partenaire LandSolution, Ukraine - Membre du conseil de surveillance, Help Us Help, Ukraine
Valery Dema	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> - Membre du conseil d'administration	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> - HASK-Flex (Ukraine) : membre du conseil d'administration



Lev Bleyzer	Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :	Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos
	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> - PDG, membre du comité d'investissement et partenaire financier de SigmaBleyzer - Membre du conseil d'administration de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Volia Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de OISIW Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration d'Elandia Holding Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Giacintoco Holding Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Braeside Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration d'Ostrella Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Konkur Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration d'Iviza Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Ungeni Investments Limited (Chypre) - Membre du Conseil d'administration de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) - Membre du conseil d'administration de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) - Directeur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (États-Unis) - Administrateur de SBT GP VI LLC (USA) - Directeur de SBT Investment VI LLC (USA) - Directeur de SIGMA UGF-IV LLC (USA) - Vice-président de Sigma Ventures Inc (USA) - Vice-président de Sigma Advisors Inc (USA) - Membre du conseil d'administration de Poltava Conditer (Ukraine) - Membre du conseil d'administration de Sigma Cayman III LTD (Cayman) <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u></p>



		<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration d'Aquorn Holding Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Wellaxo Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) - Membre du conseil d'administration de Sumatra LTD (Ukraine) - Membre du conseil d'administration de Covalact
Neal Sigda	<u>Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Président du comité d'examen interne du portefeuille de SigmaBleyzer - Membre du comité d'investissement et partenaire de SigmaBleyzer
Guillaume James	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de DreamJet Participations SAS - Vice-président de Gravitation SAS - Président de GCMI Corporate SAS - Président de Paradisio SAS
Xavier Regnaut	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil d'administration 	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Blainville Executive Conseil : Président
M. Sergiy Bulavin	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - PDG 	<u>Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée :</u> <ul style="list-style-type: none"> - SigmaBleyzer : Vice-président non exécutif / Conseiller - Terramet : Membre du conseil consultatif - Agropartner : Président du conseil consultatif <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Académie ukrainienne de gouvernance d'entreprise : Directeur général (jusqu'en avril 2020) - Groupe NST : Membre du conseil consultatif (jusqu'en novembre 2022)

2.5. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

2.5.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

Par décision en date du 4 janvier, 2021, le Conseil a décidé de suspendre toute attribution future de jetons de présence par le Conseil jusqu'à ce que le Conseil considère que le Groupe a de meilleures performances.



2.5.2. Rémunération de la direction générale

La rémunération du directeur général est déterminée par le conseil d'administration après consultation du comité des rémunérations sur la base de critères financiers, et se présente comme suit :

- Au 31 décembre 2023 :
 - Rémunération annuelle fixe versée : 48 000 euros.
- Au 31 décembre 2022 :
 - Rémunération annuelle fixe versée : 67 000 euros.

2.6. Autorisation d'augmenter le capital social

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez en **Annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Fait à Paris, le 29 avril 2024

Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.



ANNEXE 1 - LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2023, AgroGeneration détenait les filiales suivantes :

Toutes les entreprises sont consolidées par intégration globale.

#	Nom	Nom du conso	Siège social	Activité	31 décembre 2023 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Holding du groupe	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie - Chypre	Société holding	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie - Chypre	Société holding	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%
7	AF Barvinkivska LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
8	AF Podolivska LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
11	Registre LLC	Registrer	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%
12	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%



ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Situation financière à la fin de l'année					
Capital social	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35
Nombre d'actions émises	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	6,333,333	6,333,333	-	-	-
- par droit de souscription	7,911,158	7,105,825	2,519,544	2,519,544	2,519,544
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (avant impôts)	18,862,432	1,629,337	0	0	398,196
Résultat net avant impôts, amortissements et provisions	(3,446,645)	(720,660)	(4,059,338)	(153,185)	904,990
Charge fiscale					
Résultat net après impôts, amortissements et provisions	(71,615,995)	(2,184,816)	12,946,262	(299,358)	904,990
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations ramené à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	-				
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-				
Dividendes versés à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen	2	1	1	1	1
Montant de la masse salariale	182,251	73,594	12,778	15,011	11,794
Montants versés au titre des prestations sociales (sécurité sociale, travail)	82,715	30,405	3,998	5,096	2,778



ANNEXE 3 - TABLEAU SYNTHETIQUE DES AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du code de commerce)

Nombre	Délégations concernées	Date de l'assemblée générale accordant l'autorisation	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre
1	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la société qu'elle détient ou qu'elle pourrait détenir par suite des rachats effectués dans le cadre des articles L. 22-10-62 et L. 225-209-2 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.	29 septembre 2023 5ème résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2023
2	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions propres que la société pourrait détenir en application de l'article L. 22-10-62 du code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	29 septembre 2023 6ème résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2023